

Fiche n°2

FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS

Diplôme d'Etat, niveau IV du cadre national des certifications professionnelles

Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'Aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux

<https://www.legifrance.gouv.fr/ljorf/id/JORFTEXT000043646160>

OBJECTIFS

L'aide-soignant est un **professionnel de santé**. Il est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

•
Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

- Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne & sociale dans le respect de son projet de vie

- Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences

Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel

MÉTHODES & MOYENS PEDAGOGIQUES

Cours magistraux, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, Analyse des Pratiques Professionnelles, Simulation, Plateforme d'enseignement numérique pour cours en distanciel asynchrone, Salle d'ergonomie, Portfolio, Accompagnement Pédagogique Individualisé, Travaux Personnels Guidés, Suivi pédagogique individualisé.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Evaluation formative continue avec proposition pédagogique d'ajustement
 - Evaluations des compétences comportant des pratiques simulées et ou une étude de situation
- Attestation de formation GSU - Evaluation des compétences en stage



<https://www.ch-angouleme.fr/formation-initiale/institut-formation-aides-soignants>

Code RNCP : **40692**

Nom du certificateur : **France compétences**

Numéro de certification QUALIOPI : **N° FRCM24391**

Date d'enregistrement de la certification : **23/06/2024**



PUBLIC VISE (Formation pour tout public)

Pour les personnes en situation de handicap, les possibilités d'adaptation aux formations sont étudiées suite à un entretien avec le responsable de l'institut de formation et le référent handicap

ORGANISME INTERVENANT

IFAS du CH Angoulême

LIEU

Adresse physique

Institut de Formation des Aides-Soignants
CAMPUS SANTE
85 route de Breuty 16400 LA COURONNE

PREREQUIS

Etre âgée de 17 au moins à la date d'entrée en formation

DATES DE SESSIONS 2026

Session 1: du 12/01/2026 AU 11/12/2026
Session 2 : du 31/08/2026 au 30/07/2027

DATES DOSSIERS INSCRIPTIONS

Rentrée 12 janvier 2026 : inscriptions du 8/07/2025
Au 01/11/2025

Rentrée 31 août 2026 : de février 2026 à juin 2026

EVOLUTION POSSIBLE VERS D'AUTRES DIPLOMES

Passerelle vers formation IDE, DEA, DEAP, DEAES

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Accès au restaurant du personnel
Campus desservi par les transports en commun

INDICATEURS

Taux de satisfaction globale de la formation : 95 %
Taux d'insertion : 94 % Source Cap Métiers –
Observatoire sanitaire et social – Enquête 2023



Fiche n°2

FORMATION DES AIDES-SOIGNANTS



RENSEIGNEMENTS - CONTACT & MODALITÉS D'INSCRIPTION

Secrétariat 05 45 24 35 34 ou par mail à ifas.cha@ch-angouleme.fr

Informations et dossier d'inscription à télécharger sur la page web de l'IFAS, site internet du CH Angoulême

PROGRAMME DE FORMATION

- APPORTS THÉORIQUES (CURSUS COMPLET – 770 H)
- FORMATION CLINIQUE (CURSUS COMPLET – 770H)

22 Semaines de formation clinique : (3 stages de 5 semaines et 1 stage de 7 semaines)

Formation en présentiel dont 10% en distanciel asynchrone



Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

Compétence 1 / Module 1 : Accompagner les personnes dans les actes de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.

Compétence 2 / Module 2 : Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

Bloc 2 – Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

Compétence 3 / Module 3 : Évaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

Compétence 4 / Module 4 : Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
Compétence 5 / Module 5 : Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation

Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

Compétence 6 / Module 6 : Établir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage

Compétence 7 / Module 7 : Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels

Bloc 4 – Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

Compétence 8 / Module 8 : Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

Compétence 9 / Module 8 : Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

Bloc 5 - Travail en équipe pluri professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

Compétence 10 / Module 9 : Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

Compétence 11 / Module 10 : Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité : gestion des risques

Parcours partiels (Bac A.S.S.P. ; Bac S.A.P.A.T; D.E. AES ; D.E. Ambulancier ; D.E. Aux.Puér, Titre Pro. A.D.V.F. ; Titre Pro. A.S.M.S. ; A.R.M. et V.A.E.) : prendre contact avec l'Institut.

L'institut propose la formation aide-soignante par la voie de l'apprentissage (selon capacité d'accueil).

Pour candidater à l'IFAS : présentation d'un dossier complet qui doit être validé au préalable par le Centre de Formation Sanitaire et Social Nouvelle Aquitaine.